

LES ÉLÉMENTS FONDAMENTAUX DE LA CÉLÉBRATION DU CULTE

La prière chrétienne est, comme l'Église, une institution divine. Comme l'évêque ou le prêtre célébrant le déclare, à la messe latine, dans le préambule du *Pater*¹, elle n'est point simplement l'expression d'un enthousiasme ou d'une requête du cœur humain, une plaidoirie due aux seules ressources de notre esprit : elle est un précepte divin auquel on obéit sous l'impulsion et à l'aide d'une grâce, elle est un des trésors de l'économie divine du salut, l'un des dons de la toute gracieuse libéralité du Sauveur. Qu'on me permette d'insister pour corriger une conception avant tout psychologique et moralisante de la prière chrétienne : celle-ci est une des richesses que Jésus a donnée à ses disciples, un des biens permanents assurés au nouveau peuple de Dieu par l'alliance définitive. La variété des sentiments qu'elle fait éclore n'a d'égale que la diversité des voies qui y donnent accès, puisque la condescendance de l'Église de Dieu pour la faiblesse humaine accepte même des manières de prier bien déficientes et imparfaites². Mais son exubérante richesse se manifeste particulièrement dans le culte extérieur et public que règle l'autorité apostolique chargée

1. Tel est le sens de cette formule que A. Baumstark supposait placée, avant le pontificat de saint Grégoire le Grand (590-604), en conclusion de toute la messe; cet érudit rapportait aux lectures scripturaires et à l'homélie la première partie (*praeceptis salutaribus moniti*) et à la célébration eucharistique proprement dite les mots *divina institutione formati*. Cf. *Miscellanea liturgica in honorem L. Cuniberti Mohlberg*, vol. I, Rome, 1948, p. 331, note 48.

2. Cf. le résumé textuel de l'audience accordée par Pie XI, le 12 décembre 1935, à Dom Bernard Capelle, dans les *Questions liturgiques et paroissiales*, XXI (1936), p. 4, ou le tome XIV des *Cours et conférences des Semaines liturgiques*, Louvain, 1938, p. 256.

d'instruire, de gouverner et de sanctifier le peuple de Dieu. A l'entour du sacrifice eucharistique et des actes sacramentels qui constituent le principal exercice du pouvoir sacerdotal communiqué par Jésus à son Église pour la gloire du Père et la sanctification des hommes, d'autres actions culturelles associent les chrétiens à la prière du Souverain Prêtre et affermissent en ceux-là la grâce du Sauveur.

C'est sur cette partie secondaire de la liturgie, inférieure en dignité à la messe et aux sacrements, que le programme de cette Session nous invite opportunément à porter notre regard studieux. Cet examen ne peut manquer d'être profitable. Il aura pour premier résultat de nous assurer une intelligence moins superficielle d'une partie notable de notre liturgie catholique dont la magnificence spirituelle reste encore souvent voilée à nos yeux. Il fournira aussi maintes suggestions pour assurer plus de dignité, de densité religieuse et de variété à ces réunions de prière qui, sans relever en droit strict de la sainte liturgie, comme le dit notre bien-aimé pape Pie XII, tiennent une place légitime dans le culte chrétien³ : ce sont, d'une part, les exercices pieux qui rassemblent les fidèles, par exemple, durant l'Avent ou le Carême, pendant le mois de mai ou de juin, durant la semaine préparatoire à la Pentecôte ou celle qui précède la Conversion de saint Paul, enfin les triduum ou neuvaines; et, d'autre part, les « liturgies » familiales et ces « liturgies » du seuil, d'acheminement ou de rééducation qui, pour préparer efficacement à l'assemblée liturgique, doivent, au moins progressivement, être conçues dans un style liturgique.

L'examen que j'ai à faire ne porte point sur les conditions de lieu ou d'horaire que comportent les célébrations liturgiques. Il va de soi que le culte public est normalement lié à un milieu sacré, à une idée de consécration de l'espace et du temps⁴. Les chrétiens qui vivent dans le monde, mais

3. Encyclique *Mediator Dei et hominum*, traduction française éditée par la Bonne Presse, p. 68.

4. Cf. G. VAN DER LEEUW, *La religion dans son essence et ses manifestations*, Paris, 1948, § 55, « Temps sacré », pp. 375 et suiv.; M. ELIADE, *Traité d'histoire des religions*, Paris, 1949, ch. x, *L'espace sacré*, p. 315; ch. xi, *Le temps sacré*, p. 332. Sur l'existence de temples chez les Germains qu'une phrase de Tacite semblait à plusieurs nier catégoriquement, voir les justes observations d'E. Tonnelat dans *Les*

qui se savent tirés du monde⁵ et convoqués par Dieu lui-même pour « s'approcher de la Jérusalem céleste⁶ » et s'associer à la liturgie parfaite et définitive, aspirent nécessairement à s'assembler en un lieu qui soit fermé aux agitations du monde, et dont la dédicace rappelle la consécration — encore incomplète, mais réelle — que les mystères du Christ assurent aux membres de l'Église militante. Mais cette question est exclue de notre recherche ce matin.

Pareillement, nous nous abstiendrons de considérer directement les présupposés théologiques qui peuvent nous assurer une exacte intelligence de toutes les dimensions du culte de l'Église militante⁷.

Nous nous appliquerons seulement à repérer les grandes articulations du culte public et officiel. Nous ne nous arrêterons point à passer en revue les diverses formes de prières liturgiques : professions de foi, prières de louange, d'action de grâces, de repentance ou de demande, les différents types d'acclamation, de litanie, etc... Cette énumération, même complète, ne nous révélerait point nettement la structure fondamentale du culte collectif de l'Église, tout de même qu'une explication minutieuse de chacun des rites de l'action eucharistique ou qu'une glose des formules accompagnant la collation d'un sacrement pourrait laisser dans l'ombre des notions essentielles à l'intelligence de la sainte messe ou d'un acte sacramentel.

Ce que nous tâchons de discerner, c'est le plan d'ensemble, le schéma fondamental qui, depuis le IV^e siècle au moins, s'est imposé à la liturgie. On commence par une lecture. Celle-ci est suivie d'un chant. La conclusion est constituée par une prière qui comporte ordinairement deux

religions de l'Europe ancienne, t. III (« Mana »), Paris, 1948, pp. 348-349.

5. Jean, xv, 19; xvii, 6, 14. Cf. I Cor., ii, 12; xi, 32; Gal., vi, 14. I Jean, iii, 1; iv, 5.

6. Hebr., xii, 22.

7. On lira avec émerveillement JEAN HILD, *Dimanche et vie pascale*, Turnhout-Paris, 1949, notamment le chapitre iii, § 3. Signalons, avec l'immortel chapitre xix de la Règle de saint Benoît, ces paroles de saint Léon le Grand : « Cumque hanc venerabilem consacerdotum meorum splendidissimam frequentiam video, angelicum nobis in tot sanctis sentio interesse conventum. Nec dubito nos abundantiore hodie divinae praesentiae gratia visitari, quando simul adsunt et uno lumine micant tot speciosissima tabernacula Dei, tot membra excellentissima corporis Christi » (P. L., LIV, 143 C).

étapes : d'abord la prière du peuple, ensuite celle de l'évêque ou du prêtre.

Ce plan se trouve ébauché ou pleinement constitué en des documents de l'antiquité chrétienne qui nous présentent une description de la prière liturgique. Après avoir signalé quelques-uns de ces textes, nous mettrons en évidence le maintien de ce même schéma dans nos livres liturgiques actuels.

*
* *

Vers l'année 150, dans l'Apologie adressée à l'empereur Antonin le Pieux, saint Justin a présenté une description de l'assemblée dominicale des chrétiens : « Le jour qui est appelé jour du soleil, tous (les nôtres) qui habitent les villes ou les champs s'assemblent en un même lieu. On lit les mémoires des apôtres ou les écrits des prophètes, tant qu'il y a lieu. Puis, quand s'est arrêté celui qui fait la lecture, celui qui préside prend la parole pour morigéner (les assistants) et (les) exhorter à l'imitation de ces belles (leçons). Ensuite, nous nous levons ensemble, tous, et nous adressons des prières⁸. » Dans cette partie de la réunion qui précède la présentation du pain et du vin trempé d'eau en vue de la célébration eucharistique, relevons ce trait caractéristique : la prière de tous fait suite à la lecture des écrits inspirés et au sermon du président.

Il en est de même dans les assemblées quotidiennes mentionnées, au début du III^e siècle, dans la *Tradition apostolique* de saint Hippolyte : « Que les diacres et les prêtres se réunissent chaque jour à l'endroit que l'évêque leur aura assigné. Et que les diacres ne négligent pas de se réunir chaque jour, à moins que la maladie ne les en empêche. Quand ils seront tous réunis, qu'ils instruisent ceux qui se trouvent à l'assemblée. Et après avoir prié, que chacun s'en aille à ses affaires⁹. » L'instruction dont il est ici question comportait-elle une ou plusieurs lectures d'Écriture sainte ? Ce détail n'est point précisé. Mais la prière est le terme auquel

8. *Apologie*, I, 67.

9. XXXIII. Traduction française par Dom B. Botte (*Sources chrétiennes*, II), p. 68.

aboutit l'instruction, tout comme dans la description que donne saint Justin de l'office préparatoire à la célébration du mystère eucharistique. C'est pour la prière que le clergé et les fidèles se sont réunis. Il est remarquable pourtant que celle-ci ne peut pas commencer d'emblée. Il faut que ce soit d'abord Dieu qui y invite, qui y dispose, y élève¹⁰. Avant que l'homme s'adresse à Dieu retentit la parole de Dieu dont la proclamation éveille ou renforce chez les auditeurs le sentiment de la présence divine.

A partir du IV^e siècle, l'ordonnance de la prière collective nous est présentée, en un certain nombre de documents variés, avec plus de précision.

La lecture sacrée y apparaît suivie d'un chant qui manifeste la foi et la joyeuse reconnaissance avec laquelle la communauté a reçu la parole de Dieu : celle-ci s'est répercutée dans les cœurs en y éveillant un écho, en y suscitant un élan confiant, repentant ou joyeux. Une fois que s'est ainsi révélée, de façon saisissante, la présence divine et qu'elle a provoqué l'attention et le recueillement admiratif de l'assemblée, la prière peut jaillir, expression vitale de l'Église qui se sait en présence des trois Personnes divines et des anges et des saints communiant pour toujours à la vie de Dieu. Elle est une action communautaire où chaque membre du corps entier a son rôle. Tous les « ordres »¹¹ ou classes du peuple de Dieu y prennent part, à leur rang. Donc pas l'évêque seul, ni l'ordre presbytéral sans la présence ou la délégation de l'évêque, ni les laïcs seuls sans leur pasteur. Ce qui distingue une assemblée liturgique d'un meeting pieux, d'une réunion privée de prière, c'est la

10. L'élévation de l'esprit vers Dieu, en laquelle consiste la prière, « correspond à l'abaissement de Dieu; une vraie prière n'est possible que lorsque Dieu lui-même veut être prié, c'est-à-dire s'abaisse vers l'homme » (A. STOLZ, *Théologie de la mystique*, Chevetogne, 1939, p. 121).

11. L'oraison qui, au vendredi saint, supplie pour tous les « ordres » (*pro universis ordinibus supplicantes*) afin que tous les « degrés » le servent fidèlement (*ab universis tibi gradibus fideliter serviatur*) fait suite à l'invitation de prier non seulement pour les membres du clergé, mais aussi pour les « confesseurs » (ou moines), pour les femmes consacrées spécialement à Dieu dans la virginité ou l'état de veuvage et pour « tout le saint peuple de Dieu ». Le laïc, doté, par le baptême et la confirmation, d'un pouvoir cultuel distinct de celui qu'ont reçu les membres du clergé, est donc aussi un « ordre » ou une classe du peuple de Dieu.

présence officielle de l'évêque ou du clergé mandaté par l'évêque, et exerçant, à côté du laïcat, ses fonctions cultuelles propres. Ce caractère complexe du culte chrétien est bien marqué, vers l'année 96, par le pape saint Clément dans sa lettre à l'Église de Corinthe : « Nous devons faire avec ordre tout ce que le Maître nous a prescrit d'accomplir en des temps déterminés... Il a déterminé lui-même par sa décision souveraine à quels endroits et par quels ministres ils doivent s'accomplir, afin que toute chose se fasse saintement selon son bon plaisir et soit agréable à sa volonté... Au grand prêtre des fonctions particulières ont été conférées; aux prêtres a été assignée une place spéciale; aux lévites incombent des services spéciaux, le laïc est lié par les ordonnances concernant les laïcs. Que chacun d'entre nous, mes frères, fasse eucharistie à Dieu, à son propre rang, en gardant une bonne conscience, sans transgresser la règle fixée de sa fonction¹². » Une dizaine d'années plus tard, saint Ignace d'Antioche insiste également sur la structure hiérarchique du culte chrétien : « De même que le Seigneur n'a rien fait sans son Père, avec qui il est un, vous non plus, ne faites rien sans l'évêque et les presbytres¹³. » « Ayez soin de ne pratiquer qu'une seule eucharistie; car il n'y a qu'une seule chair de Notre-Seigneur Jésus-Christ et un seul calice pour nous unir à son sang, un seul autel, comme il n'y a qu'un seul évêque avec le collège des presbytres et les diacres¹⁴. » Que tous révèrent les diacres comme Jésus-Christ, de même qu'aussi l'évêque, qui est l'image du Père, et les presbytres comme le sénat de Dieu et comme l'assemblée des apôtres : sans eux on ne peut parler d'Église¹⁵. »

En suite du caractère hiérarchique de l'assemblée chrétienne, si nettement inculqué déjà par ces textes anciens, la prière du peuple est conclue par l'évêque ou le prêtre pour être présentée à Dieu par l'entremise sacerdotale du Christ Notre-Seigneur, qui toujours avec le Père vit et règne dans l'unité du Saint-Esprit¹⁶.

12. *Lettre à l'Église de Corinthe*, XL-XLI, 1.

13. *Lettre aux chrétiens de Magnésie du Méandre*, VII, 1.

14. *Lettre aux chrétiens de Philadelphie*, IV.

15. *Lettre aux chrétiens de Tralles*, III, 1-2.

16. « Une des paroles que l'Église emploie le plus souvent dans ses prières (paroles dont l'accoutumance nous fait perdre le poids et la pensée, le discernement et la connaissance), c'est que Jésus est vivant,

Voilà le schéma fondamental qui apparaît nettement dans les anciennes sources liturgiques. Il est tripartite : lecture sacrée, chant, prière, — ou plutôt il est quadripartite, puisque la prière du peuple est recueillie et conclue, pour être transmise à Dieu, par l'évêque ou le prêtre.

Parfois, il est vrai, l'un de ses quatre éléments fait défaut. Ainsi il n'y a point de lecture quand l'instruction paraît moins urgente, comme à la prière de bénédiction de la table, d'autant qu'elle doit occuper tout le temps du repas dans les communautés monastiques. Pareillement, dans l'usage romain antérieur à saint Benoît († 547), les offices de laudes et de vêpres, comme ceux de prime et de complies, ne comportaient pas de capitule¹⁷; la récitation ou le chant des psaumes par lesquels, dit saint Augustin, « Dieu se loua lui-même pour que l'homme fût à même de bien louer Dieu »¹⁸ pouvait suppléer, avec les antiennes tirées du psautier, à une lecture scripturaire.

En d'autres cas, quand le schéma est répété à plusieurs reprises, un membre ou l'autre est supprimé : tel le chant. Dans l'office de la nuit pascale anticipé aujourd'hui au matin du samedi saint, il manque, dans le rite romain, après les trois premières prophéties, les cinquième et

et Jésus vit et règne en unité du Saint-Esprit... Cherchons, aimons et adorons Jésus en cette vie, en ce règne, en cette unité, en cette société avec le Père qui le produit et avec le Saint-Esprit... O règne heureux et éternel ! O unité féconde et puissante ! » (cardinal Pierre de Bérulle, *Œuvres*, édition Migne, pp. 967-968). Les rubriques du Missel romain et celles du Missel romano-lyonnais tiennent bien compte de la singulière importance de cette conclusion de l'oraison sacerdotale, puisqu'elles interdisent de feuilleter ou de fermer le livre avant que soit terminée à voix haute cette imposante formule finale qui donne tout son sens à tout ce qui précède. Il paraît surprenant que le rédacteur de l'Appendice du nouveau Rituel bilingue accordé aux diocèses de France ait renoncé, dans la prière en français qu'il propose pour les funérailles, à la référence à la médiation sacerdotale de Jésus, qui est capitale dans l'économie du salut; une prière « déiste » n'est qu'une initiation encore bien lointaine à la prière de l'Église du Christ. Celle-ci ne se contente point, au reste, de s'adresser à Jésus, puisque la glorification du Christ se réfère elle-même à la gloire du Père : les hommages qui montent vers lui, le Christ les fait aussi remonter vers son Père.

17. Cf. C. CALLEWAERT, *Sacris Erudiri*, Steenbrughe, 1940, pp. 78, 107, 117, 131-133.

18. *Ut bene ab homine laudetur Deus, laudavit se ipse, et quia dignatus est laudare se, ideo invenit homo quemadmodum laudet eum* (*Enarr. in psalm., CXLIV, n. 1*).

sixième, les neuvième, dixième et douzième; au rite lyonnais qui ne comporte que quatre lectures, il est supprimé après la première et la quatrième.

En d'autres circonstances, au contraire, c'est un élément supplémentaire qui est introduit dans le schéma quadripartite; ou, plus exactement, l'une des quatre parties de celui-ci reçoit quelque développement. Par exemple, la lecture sacrée est doublée d'une homélie. Ou bien le chant peut se décomposer et proliférer. Lorsque l'Église romaine abandonna (sauf en quelques cas exceptionnels), avant le VI^e siècle, l'usage de faire précéder l'évangile de deux lectures, l'une empruntée à l'Ancien Testament¹⁹, la seconde aux écrits apostoliques, l'*Alleluia* qui suivait celle-ci et préparait à l'évangile fut adjoint au graduel qui accompagnait la première lecture²⁰. A cette dernière on a trouvé bon de ménager une préparation par une oraison ou prière d'introduction.

Ces légères modifications ne portent pas atteinte au plan général qui règle ordinairement la prière de l'Église à la fin de l'antiquité chrétienne et au début du moyen âge.

A la fin du IV^e siècle, une religieuse espagnole dont le nom paraît bien être Égérie, et non pas Éthérie, s'est rendue aux Lieux saints de Palestine de Syrie et du Sinaï, et elle nous a laissé, dans son journal de voyage, récemment traduit en français par Mlle H. Pétré, un aperçu sur la liturgie de Jérusalem et sur les offices célébrés aux divers centres de pèlerinages pour les visiteurs. Ses informations ne sont pas toujours aussi précises que nous le désirerions; néanmoins elle nous paraît attester qu'à presque toutes ces pieuses stations le clergé local et les guides ont observé à peu près le même schéma liturgique.

Voyons-la d'abord quittant Jérusalem et traversant le Jourdain, à la hauteur de Jéricho en direction de l'est. Quand elle arriva avec ses compagnons de voyage à l'em-

19. Le rite dominicain garde, à chacune des trois messes de Noël comme à la messe de la vigile, deux lectures avant l'évangile : la première est tirée du Livre d'Isaïe. Pareil usage n'était point rare avant la réception du Missel de saint Pie V (cf. DURAND DE MENDE († 1296), *Rationale divinarum officiorum*, lib. VI, cap. XII-XIII). Mais le rite dominicain a supprimé toute réponse après la première lecture.

20. A. EIZENHÖFER, *Der Alleluia gesang vor dem Evangelium*, dans *Ephemerides Liturgicae*, XLV (Nov. Ser. V), 1931, pp. 374-382.

placement de la ville du roi Melchisédech, on leur montra, au sommet d'une petite colline, une église, en leur disant : « C'est là que Melchisédech offrit à Dieu des sacrifices purs, des pains et du vin, comme il est écrit » (XIII, 4). « Dès que j'eus entendu ces mots » raconte notre pèlerine :— « nous sommes descendus de nos montures, et voici que le saint prêtre de l'endroit daigna venir à notre rencontre avec des clercs; ils nous conduisirent en haut, jusqu'à l'église. En y arrivant tout de suite, selon la coutume, nous avons d'abord fait une prière, puis on a lu le passage du livre de saint Moïse, on a dit aussi un psaume approprié à l'endroit et, après avoir fait une seconde prière, nous sommes descendus » (XIV, 1).

Ce programme de prière observé ici comporte une oraison préparatoire à la lecture. Précédé ou non de cette introduction, il n'est pas un usage particulier à l'église de Saint-Melchisédech; le groupe de pèlerins dont faisait partie Égérie l'avait déjà suivi, peu après son départ de Jérusalem, quand, ayant traversé le Jourdain, il était arrivé près de Livias, à l'endroit où saint Moïse... bénit les fils d'Israël... avant sa mort; « on y a fait — dit notre récit — une prière; on y a lu aussi un passage du Deutéronome et aussi le cantique de Moïse, sans omettre les bénédictions qu'il avait prononcées sur les fils d'Israël. Et l'on a refait une prière après cette lecture, puis, rendant grâce à Dieu, nous nous sommes mis en route. C'était toujours notre habitude, en effet, toutes les fois que nous pouvions atteindre des lieux désirés, d'abord d'y faire une prière, ensuite de lire la lecture tirée de la Bible, de dire aussi un psaume approprié à la circonstance et de faire une seconde prière. Cette habitude, nous y avons toujours tenu, selon la volonté de Dieu, toutes les fois que nous avons pu parvenir à des lieux désirés » (X, 7).

Ce schéma n'est pas, en effet, un usage simplement palestinien; s'il a été constitué en Palestine, il est aussi répandu en Mésopotamie.

Après la visite d'Edesse, la pieuse caravane s'est rendue à Charres, l'ancienne ville de Hârân. Elle fut conduite par l'évêque à une église située dans la banlieue, « à l'endroit où fut la maison de saint Abraham »; « une fois arrivée à l'église, on y a fait une prière, lu le passage de la Genèse,

puis dit un psaume et refait une prière, et l'évêque nous bénissant nous sommes sortis » (xx, 3).

Passons sur les stations de la semaine sainte, à Jérusalem, et arrêtons-nous à quelques offices quotidiens et hebdomadaires.

A la différence des autres offices des jours de semaine, le lucernaire est solennel : l'assistance est nombreuse, il y a foule, dit Égérie, et le luminaire est abondant. A cet office, l'évêque prend lui-même une part moins réduite qu'aux autres Heures. Il n'est pas présent, il est vrai, au prélude²⁶; il n'arrive dans l'Anastasis que lorsque est déjà avancée l'exécution des psaumes lucernaires qu'entrecourent les « antiennes », c'est-à-dire les refrains ou les finales réservés à la foule (xxiv, 4). Quand il s'est assis avec ses prêtres, la psalmodie antiphonée se poursuit. Une fois terminée la série régulière des psaumes et des « antiennes », l'évêque se lève et se tient debout devant la grotte. Le diacre énumère les intentions de la prière commune, et à chaque mention répond un éclatant *Kyrie eleison*, chanté par la voix claire des enfants, à qui la pureté de leur âme, moins chargée de péchés que celle des adultes, vaut d'être, en ce moment, les interprètes de tout le peuple. Puis l'évêque résume et transmet officiellement à Dieu cette prière commune et, après l'invitation faite par le diacre aux catéchumènes d'incliner la tête, il bénit ceux-ci; enfin, après une invitation analogue adressée par le diacre aux fidèles, il en fait autant pour ces derniers. Cette ordonnance de la prière du peuple se retrouve aujourd'hui en maints endroits dans les liturgies orientales et même encore au Bréviaire romain dans les Heures de certaines fêtes qui maintiennent les *Preces feriales*. La forme litanique avec des réponses brèves ou du moins familières répond à l'impuissance de la masse des fidèles à prolonger une prière silencieuse et, au besoin, qu'a le peuple d'avoir son attention tenue en éveil par la parole ou le geste, faute de quoi do-

²⁶. Encore aujourd'hui, aux vêpres byzantines, la procession d'entrée fait suite à un exercice de type monastique (la lecture d'une série déterminée de psaumes appelée cathisme), conclu par une collecte, puis au chant des psaumes lucernaires. Cf. Mercenier, *La prière des Églises de rite byzantin*, t. I, Amay-sur-Meuse, 1937, pp. 3 et suiv. Le rite syrien a gardé trace aussi de l'usage décrit par Égérie; cf. A. RAES, *Introductio in liturgiam orientalem*, Rome, 1947, pp. 195 s.

minent les pensées profanes ou se produit l'assoupissement inopportun vulgairement appelé chez nous « oraison de saint Pierre ». Ceux d'entre vous qui ont assisté à une liturgie eucharistique de rite byzantin ont remarqué les séries d'intentions formulées par le diacre et auxquelles le chœur, sinon le peuple, réplique par *Kyrie eleison* (en slavon, *Gospodi pomiloui*) ou bien *Paraskhou kyrie* (en slavon, *Poda Gospodi*); durant cette supplication, le prêtre commence une prière à voix basse, mais il ne manque point d'en dire la finale qui est une doxologie, à voix haute, pour conclure la prière du peuple. Dans le Bréviaire romain, les versets alternés des *Preces feriales* correspondent à la litanie dialoguée du rite byzantin; eux aussi sont suivis de la collecte sacerdotale qui présente officiellement à Dieu la prière de l'assemblée.

Le dimanche, la participation soit de l'évêque, soit de la foule, est plus étendue que les jours de semaine (xxiv, 8). Le pontife vient à l'office nocturne. Bien avant le premier chant du coq, qui donnera le signal de son arrivée, une foule, aussi dense qu'à la fête de Pâques, se rassemble dans l'atrium situé entre la rotonde de l'Anastasis et l'abside de la basilique appelée Martyrium. Les « hymnes » (psaumes ou autres cantiques bibliques) entrecoupées d'« antiennes », sont conclues une à une par une prière que disent, à tour de rôle, les prêtres et les diacres présents. Dès que le premier coq a chanté, l'évêque fait son entrée dans la rotonde de l'Anastasis, où brillent des lumières innombrables; une fois le peuple entré, un psaume est dit par un des prêtres, le peuple y intercalant par intervalles une brève acclamation, ou prolongeant par une vocalise familière la finale d'un verset. A ce premier psaume fait suite une oraison de conclusion. Puis un diacre succède au prêtre pour dire un second psaume qui est exécuté de la même manière que le précédent. Enfin un clerc dit un troisième psaume, également « antiphonné », et que suit une troisième oraison qui rappelle les intentions de tous. Ce n'est là qu'un prélude : il est sans doute rehaussé par la présence de l'évêque et de la foule, mais sa forme reste empruntée aux exercices de dévotion « psalmique » chers aux moines et aux laïcs particulièrement zélés pour la prière. La cérémonie propre au dimanche, et dans laquelle l'évêque

joue lui-même un rôle actif, présente, au contraire, la structure que nous avons observée plus haut à différentes reprises : lecture sacrée, puis chant, enfin prière. Tandis que le parfum des encensoirs se répand dans la rotonde, l'évêque, debout, à l'entrée des cancels, lit le récit évangélique de la Résurrection (xxiv, 10). Cette lecture solennelle, qui émeut profondément les assistants, est suivie d'un chant de cantiques bibliques exécuté durant la procession qui conduit clergé et fidèles au dehors, à la chapelle de la Croix. Là, on ajoute un psaume, que termine la prière de conclusion; puis les fidèles sont bénis, et c'est le renvoi. L'évêque se retire chez lui, et une bonne partie des fidèles regagnent aussi leur maison : le programme fondamental du culte a été suivi dans la vigile dominicale. Toute liberté est laissée néanmoins aux moines et aux laïcs zélés de rentrer dans l'Anastasis et, en attendant l'office public du matin, de poursuivre là, jusqu'au lever du jour, leur psalmodie antiphonée, entrecoupée par l'oraison d'un prêtre ou d'un diacre qui conclut chaque psaume. Le pieux exercice privé de cette assistance dévote ne laisse point de faire une place au contrôle et à l'autorité sacerdotale de l'évêque grâce à la présence de quelques prêtres et diacres; mais tout comme les vigiles de jours de semaine auxquelles l'évêque ne vient pas assister même un instant, il est un « superflu », réservé de fait à une élite spécialisée, et tient lieu, pour celle-ci, de simple préparation à l'office du matin, où l'évêque officiera entouré de son clergé et de son peuple.

*
* *

Le témoignage d'Égérie m'a retenu un peu longuement; je crains de n'avoir pas évité moi-même le défaut de notre pèlerine qui est, je l'avoue, par instants un peu bavarde... Aussi je ne m'arrêterai point à relever dans d'autres documents anciens les allusions au schéma liturgique que nous avons vu observé non seulement à Jérusalem, mais aussi dans les communautés orientales du Sinaï à la Transjordanie et à la Mésopotamie, et qui — je me contenterai ici de l'affirmer — n'était pas ignoré non plus de l'Occident²⁷. Il

27. Je me contenterai d'une seule citation de saint Augustin qui

sera plus intéressant pour vous maintenant de repérer ce même plan dans nos livres liturgiques actuels. Comme ceux-ci vous sont familiers, je me limiterai à de brèves indications.

Considérons d'abord la première partie de la liturgie de la messe. Le samedi saint, dans le missel romain, il y a douze « prophéties ». Comme je l'ai déjà noté plus haut, trois seulement sont suivies d'un trait : la quatrième, la huitième et la onzième; mais l'oraison de conclusion n'est jamais omise. Au rite lyonnais, qui n'a que quatre lectures, seules la deuxième et la troisième sont accompagnées d'un trait; mais il y a bien quatre oraisons, chacune d'elles concluant le schéma, réduit ou complet, qui débute par la lecture.

À la vigile de la Pentecôte, nous faisons une constatation analogue. Ce jour-là il y a six lectures : trois d'entre elles seulement sont accompagnées d'un trait²⁸. Le schéma habituel est donc, à trois reprises, privé de sa deuxième partie : le chant qui suit immédiatement la lecture; mais en dépit de la répétition, le dernier membre, l'oraison de conclusion, ne fait jamais défaut : il y a six collectes. Pour ce même office, le rite lyonnais n'a que quatre lectures; il n'a admis que deux traits, mais a maintenu quatre oraisons.

Aux samedis des Quatre-Temps, à la fois dans le missel romain et dans le missel romano-lyonnais, il y a six lec-

signale les deux premiers membres de notre schéma. L'évêque d'Hippone nous parle du chrétien zélé, soucieux, comme la fourmi, d'accumuler en été les provisions spirituelles pour le temps des tentations, rigoureux comme l'hiver : « Chaque jour il se lève, accourt à l'église, y écoute la lecture, y chante l'hymne : *Surgit quotidie, currit ad ecclesiam, orat, audit lectionem, hymnum cantat* » (*Enarratio in psalm. LXVI, 3 : P. L., XXXVI, 805*). A Rome, durant toute la semaine pascale, on faisait une procession à divers autels ou oratoires; à chaque station, on chantait un psaume déterminé, on ajoutait des antennes, des répons et *Alleluia*, et le chant du *Magnificat*, puis l'oraison sacerdotale formait la conclusion (voir par exemple L. DUCHESNE, *Origines du culte chrétien*, Paris, 1925, pp. 492-493).

28. Malgré l'affirmation d'Amalric de Metz (*Hoc differt inter responsorium cui chorus respondet, et tractum cui nemo : P. L., CV, 1121*), les traits romains ont été chantés parfois sous forme responsoriale (R. J. HESBERT, dans *Ephemerides liturgicae*, LXI (1947), p. 177, note 16; p. 181, note 29 : « Les traits du II^e mode sont en réalité des répons graduels à plusieurs versets »).

tures avant l'évangile : chacune d'elle est suivie d'un trait (ou de l'*Alleluia*). Laissons de côté l'oraison qui suit immédiatement le *Kyrie eleison* et qui n'est qu'une introduction. Nous trouvons donc, précédant la sixième lecture, qui n'est suivie que d'un trait (ou de l'*Alleluia*) quatre séries semblables comportant chacune une lecture, puis un chant, enfin une collecte. Car chacune des cinq dernières collectes qui précèdent l'évangile se rapporte à la lecture qu'elle suit, bien que le *Dominus vobiscum* vienne exceptionnellement s'insérer en tête de la dernière oraison *Deus qui tribus pueris mitigasti flammam ignium*; celle-ci se rattache manifestement, en réalité, à la cinquième lecture (*Daniel*, III, 47-51) et à l'hymne qui suit cette péricope (*Daniel*, III, 52-56). Au samedi de la Pentecôte, le *Gloria in excelsis* se soude, comme un embolisme, à l'*Alleluia* qui remplace cette hymne de Daniel, et il ne complique qu'apparemment le schéma qui, à sa cinquième répétition, se termine encore régulièrement par une collecte. Il est vrai qu'une autre particularité, commune à tous les samedis des Quatre-Temps, pourrait cacher au lecteur non averti la référence de chacune des cinq dernières oraisons à la lecture qui la précède : c'est, d'une part, l'insertion de la double invitation *Flectamus genua. Levate*, devant l'oraison de préparation qui introduit à la première lecture, et, d'autre part, l'absence de cette double formule en tête de la cinquième collecte. Mais cette anomalie paraît, somme toute, moins grave que la surprenante rubrique actuelle qui, immédiatement après l'invitation du diacre *Flectamus genua*, fait dire immédiatement par le sous-diacre *Levate*, car « le dessein de l'Église, c'est clair, n'est évidemment pas de faire esquisser ici un simple geste²⁹ » d'une façon précipitée, mais de

29. R. J. HESBERT, dans *Ephemerides liturgicae*, LX (1946), p. 135. Dans des sacramentaires de l'époque mérovingienne ou carolingienne, on trouve les rubriques : *Flectamus genua. Postquam oraverint, Levate*, ou cette autre : *Flectamus genua, et prosternentes se omnes in terra cum lacrimis vel contritione cordis* (sous-entendu : *orant*), ou encore : *Diaconus : Flectamus genua, et orat diutissime, et dicit : Levate* (cf. G. NICKL, *Der Anteil des Volkes an der Messliturgie im Frankenreich*, Innsbruck, 1930, p. 35). La rubrique actuelle accorde au servant de la messe basse quelques fonctions du sous-diacre de la messe solennelle : *ministro respondente Levate* (*Ritus servandus*, V, 4, 5); mais à la messe dialoguée, les fidèles ne répondront pas *Levate*, puisque c'est à eux que cette invitation est adressée.

maintenir les fidèles quelques instants à genoux pour qu'avec humilité ils présentent d'abord eux-mêmes à Dieu leurs propres sentiments. Au reste, le prêtre ne commence la dernière collecte qu'après avoir adressé aux fidèles son invitation accoutumée : *Oremus*. Or celle-ci a beau subsister seule les dimanches et les jours assimilables aux dimanches, à cause de la règle quasi apostolique qui, du deuxième siècle à l'époque carolingienne, interdisait la prostration et la gémulation durant la Pâque hebdomadaire; elle requérait aussi l'observation d'une pause qui laissait aux fidèles un instant pour épancher leur cœur devant Dieu en silence³⁰. L'anomalie est donc minime et ne trouble point notablement le schéma traditionnel.

Le même plan de prière se retrouve dans la deuxième partie des Heures du Bréviaire romain. Aux petites Heures, à la suite de l'antienne qui termine la psalmodie, viennent successivement un capitule ou lecture brève, puis un chant de courts répons alternés : le *Responsorium breve*, enfin la prière de conclusion qui, au moins à certains jours, a maintenu, avant la collecte sacerdotale, la prière litanique du peuple. Celle-ci est dite à genoux et comporte, après la forme trinitaire du *Kyrie* et le *Pater noster*, une suite de supplications alternées. Ces *Preces flebiles* ont été supprimées d'abord le dimanche, puis aux jours de fête que l'on a assimilés aux dimanches, et elles ne subsistent plus qu'à un nombre de jours assez réduit.

Dans la deuxième partie des laudes et des vêpres, le capitule ou brève lecture sacrée est suivi régulièrement d'un chant qui n'est point celui d'un psaume, mais d'une hymne ecclésiastique, d'un unique répons à deux membres généralement emprunté au psautier, et d'un cantique tiré du Nouveau Testament (*Benedictus* ou *Magnificat*); la conclusion normale est assurée par la collecte sacerdotale précédée encore, du moins à certaines fêtes, de la prière régulière du peuple qui, dans les *Preces*, adresse à Dieu, après la forme trinitaire du *Kyrie* et le *Pater noster*, une

30. La rubrique du Missel romano-lyonnais prescrit encore cette légère pause après le mot *Oremus* : *Dicit Oremus; tum interposita morula, extendit manus ante pectus, ita ut palma unius manus respiciat alteram... Extensis manibus dicit Collectam (Ritus in privata missa servandus, III, 6-7).*

série d'invocations alternées empruntées au psautier et la recommandation de diverses intentions.

La même structure de la prière apparaît dans la deuxième partie des Matines, c'est-à-dire à la suite de la psalmodie. Quand il n'y a qu'un seul nocturne, il comporte, en finale, trois lectures, suivies chacune d'un répons qui est remplacé parfois, après la troisième lecture, par le *Te Deum*; l'oraison assure ensuite la conclusion, si l'on interrompt alors l'office, ou se trouve reportée à la fin des laudes, si celles-ci sont aussitôt dites ou chantées. Quand il y a trois nocturnes, les deux premières parties du schéma : lecture et chant du répons sont reprises neuf fois; la collecte n'est dite qu'après le neuvième répons (ou le *Te Deum* qui remplace ce dernier), ou même se trouve différée jusqu'à la conclusion des laudes, quand celles-ci suivent immédiatement.

Nous nous sommes abstenus de considérer la première partie des Heures de l'office qui, après un préambule de nature variée, consiste en une psalmodie. Celle-ci avait primitivement un caractère moins officiel que ce qui la suit. Elle correspond à cette réunion de prière psalmique que les moines, les vierges et les laïcs zélés pour le culte de Dieu aimaient à tenir, à Jérusalem, d'après la précieuse description d'Égérie, avant l'arrivée de l'évêque et de son clergé pour les vigiles nocturnes du dimanche et, chaque jour pour l'office du matin, pour sexte, none et le lucernaire. On pourrait la comparer au chapelet que, les jours de fête, naguère encore dans beaucoup de paroisses, de bonnes gens venaient dire en commun, vingt minutes avant les vêpres solennelles ou encore à la prière collective et à la méditation commune qu'accomplissent certains groupements avant la célébration liturgique. Cette psalmodie s'est maintenue sans préambule, dans le Bréviaire romain, les jeudi, vendredi, samedi saints et à l'office des défunts : elle a ainsi mieux gardé son caractère d'introduction, n'ayant admis ni invitoire ni hymne qui lui servît de prélude. Mais à chaque nocturne, avant que soit repris le schéma régulier que nous avons relevé, elle a reçu sa conclusion avec le *Pater noster*. Cette formule que l'Église, à la fin de l'antiquité, ne livrait qu'à ses catéchumènes qui se préparaient immédiatement au baptême, est le « résumé de tout l'« Évan-

gile », elle contient tous les vœux et les désirs qu'il est permis et obligatoire à un chrétien de formuler³¹, elle a paru requise pour conclure l'exercice pieux de la psalmodie. A la différence de ce qui est pratiqué au sacrifice eucharistique auquel, dans l'antiquité, ne prenaient part que les baptisés, on ne dit ici que les premiers et les derniers mots à cause de la présence éventuelle des non-baptisés. Mais, comme à la messe, le *Pater* est accompagné d'un embolisme qui développe la dernière demande : c'est l'*Absolutio*, correspondant au *Libera nos, quaesumus Domine*.

Ce rôle de prière finale que joue, à la fin de la première partie de chaque nocturne, le *Pater noster* n'est point quelque chose d'exceptionnel. Pendant des siècles, dans l'office romain, ce fut la coutume de terminer les Heures par le *Pater* que tous, inclinés, et fidèles, malgré l'évolution du milieu, à l'antique discipline de l'arcane, disaient encore à voix basse, à l'exception de l'avant-dernière demande, *Et ne nos inducas in tentationem*, que le célébrant ou hebdomadier disait à voix haute après s'être relevé, et de la finale *Sed libera nos a malo*, par laquelle tous répondaient. Dans la première moitié du VI^e siècle, saint Benoît de Nursie († 547), qui s'inspirait de l'ordonnance liturgique des monastères romains, dans sa règle, admit cet usage, quitte à le modifier à laudes et à vêpres en faisant alors prononcer par le supérieur l'oraison dominicale « en entier et au milieu de l'attention générale, à cause des épines de scandales qui ont coutume de se produire » et afin que les frères se purifient de leurs fautes grâce à l'engagement pris dans cette prière de pardonner au prochain³². En dépit de la tendance à adjoindre ou à substituer au *Pater* une collecte, notamment à certaines fêtes ou quand le célébrant n'était autre que le pape ou l'un des évêques suburbicaires, la coutume adoptée par la Règle bénédictine survivait encore à Rome dans le troisième quart du XII^e siècle³³. Elle avait été prescrite pour la province de Tarragone en 517 par le Concile de Girone et, un peu plus tard, pour toute

31. *Breviarium totius Evangelii* (Tertullien, *De oratione*, I). *Forma est desideriorum; non tibi licet petere aliud quam quod ibi scriptum est* (saint Augustin, *Sermo LVI*, 3).

32. *Regula monasteriorum*, cap. XIII.

33. *P. L.*, LXXVIII, 1385.

l'Espagne wisigothique, par le Concile de Tolède de 633. De nos jours encore, l'église de Milan l'a conservée aux vêpres des jours de fête qui se terminent par le chant solennel et impressionnant du *Pater*.

Dans la dernière partie du Bréviaire romain se trouvent les formules de prière pour la bénédiction de la table : là aussi nous pouvons découvrir les traits principaux de notre schéma. La prière débute par la demande *Benedicite* que le prêtre adresse aux convives et que ceux-ci lui retournent; laissons de côté ce dialogue qui nous a simplement conservé la formule d'humilité par laquelle les moines se saluaient dans leur rencontre. Nous devrions trouver d'abord la lecture sacrée; en réalité, elle fait défaut à cette place, pour la bonne raison que dans les monastères elle va être faite, et assez longuement, dès que les convives se seront attablés, et qu'elle sera même prolongée jusqu'à la fin du repas par une autre lecture, nourrissante elle aussi pour l'esprit. C'est donc le deuxième membre de notre schéma qui se présente immédiatement après la formule de salutation dialoguée : il est constitué par deux versets (*Oculi omnium...* pour le repas principal, et *Edent pauperes...* pour le dîner du soir) qui sont tirés du psautier et, comme à tous les psaumes, on lui adjoint en finale le *Gloria Patri*. Ensuite vient la prière, sous ses deux formes successives : d'abord celle du peuple, puis celle du prêtre. Celle du peuple est plus brève qu'aux *Preces flebiles* des Heures de l'office : elle comporte la forme trinitaire du *Kyrie eleison*, qui est comme le résidu ou l'organe témoin de la supplication litanique, et naturellement le *Pater noster*. Ensuite le prêtre dit, pour conclure, une oraison qui, sur la demande d'une bénédiction faite par le lecteur, est suivie d'un souhait de vie éternelle.

*
**

Lecture sacrée, chant, prière (du peuple puis du prêtre) : voilà le schéma fondamental des formulaires liturgiques quand une autre structure n'est pas exigée par l'action du sacrement ou du sacramental.

Comme l'a noté le R. P. Jungmann qui a été le premier, me semble-t-il, à le révéler à notre temps, il n'est pas arbi-

traire et occasionnel; il correspond à l'économie du salut. C'est de Dieu seul que vient le bienfait inespéré de la rédemption; c'est de lui que procède la parole qui nous révèle le mystère de la vie intime et de l'action de Dieu, et c'est lui qui, par sa grâce, nous élève pour nous faire entrer dans le dialogue fécond et nécessaire de la prière chrétienne. Si la communauté des baptisés se réunit, ce n'est pas pour prêter l'oreille à des opinions humaines, si parées qu'elles soient du prestige de l'éloquence ou de la puissance, ni même simplement pour découvrir les vestiges divins épars dans la nature et le monde, mais pour entendre la parole vivifiante que Dieu a proférée par l'entremise des écrivains inspirés de l'Ancien et du Nouveau Testament et dont il a confié la diffusion et l'authentique interprétation à l'Église unique de Jésus-Christ. Cette parole divine éveille un écho dans le cœur des fidèles qui expriment par un chant responsorial où le peuple ne manque point d'alterner, par des acclamations brèves ou bien connues, au texte, plus varié ou moins aisé, du chœur ou du soliste. La réponse filiale ainsi amorcée se développe ensuite en une courte supplication silencieuse ou en une prière litanique qui trahit l'insistance de l'appel ou s'attarde même à détailler des intentions communes pour prendre un caractère plus pressant et redoubler sa tension. Enfin l'oraison sacerdotale vient sceller cette adjuration collective et la présenter à Dieu le Père par l'entremise de l'unique Médiateur et Souverain Prêtre Jésus-Christ. Il y a quelque chose de dramatique dans ce schéma, observe le R. P. Jungmann³⁴. Ce programme de célébration nous fait saisir que la liturgie est réellement le service cultuel rendu par l'Église à Dieu tout-puissant qui a eu gracieusement l'entière initiative de la miséricorde pour notre illumination et notre relèvement. Il a un caractère pour ainsi dire supratemporel

34. Le R. P. Jungmann, s'écartant, sans donner de motif, du modèle fourni par les *Preces flebiles* de l'office, détache l'oraison dominicale du *Kyrie eleison* pour la considérer comme une prière de conclusion. Il est ensuite contraint de ne plus tenir compte de l'invitation *Oremus* qui suit, et de regarder l'oraison *Benedic* comme une sorte d'absolution; au surplus, l'embolisme appelé par la demande de bénédiction que formule le lecteur est négligé, bien qu'il ne comporte aucune référence à la lecture à suivre, et sollicite seulement la participation à la table céleste ou au souper de la vie éternelle.

et impérissable. D'où la fécondité du sujet prévu pour cette session.

N'est-il pas frappant, au reste, que cet antique plan de prière se soit si tenacement conservé jusqu'aujourd'hui? Tant de modifications ont, au cours des siècles, affecté nos livres liturgiques; bien plus, par suite des limitations et des faiblesses humaines que l'infailibilité et la force divine de l'Église ne peuvent résorber complètement, l'histoire a manifesté, par exemple, sur le point de la communion fréquente et de la communion des enfants des pratiques et des théories peu conformes au mystère du Christ et si étendues et obstinées qu'il a fallu toute l'intrépidité surnaturelle de Pie X pour rétablir l'attitude authentique. Si, malgré toutes les circonstances défavorables, ce programme de prière s'est fidèlement maintenu dans le culte de l'Église en dehors des actions sacramentales qui exigeaient une autre structure, c'est qu'il mérite que nous en ayons l'intelligence théorique et pratique, que nous le respections et le rendions familier aussi à notre peuple.

HENRI CHIRAT.